

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DES PERSONNES QUALIFIEES DE SEINE MARITIME

Conformément aux dispositions de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles, « toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental » :

- Mme Josette RISSETTO
- M. Patrick GROS
- Mme Marie-Luce LECHERBONNIER
- Mme Joëlle COMPOINT-TAQUET
- M. Michel WALOSIK
- Mme Maryvonne JOMAT

Les usagers de l'établissement du « Bois Joli » : résident ou représentant légal, qui souhaitent accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande par courrier ou par mail, et fait connaître son choix et ses coordonnées (adresse et numéro de téléphone) au secrétariat :

Agence Régionale de Santé de Normandie Direction de l'Autonomie Espace Claude Monet – CS 55035 14050 CAEN Cedex 4	Courriel : ars-normandie-medicosoc-personnes-qualifiees@ars.sante.fr Tél : 02.31.70.96.96
Département de la Seine-Maritime Pôle Solidarités Hôtel du Département Quai Jean Moulin – CS 56101 76101 Rouen Cedex	Courriel : departement.personnesqualifiees@seinemaritime.fr Tél : 02.35.03.55.55
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Seine-Maritime - Eure (DTPJJ) 119 rue du Champ-des-Oiseaux - BP 4079 76022 Rouen Cedex	Courriel : dtppj-rouen@justice.fr Tél : 02.32.08.30.90
Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime Immeuble Le Hastings 27 rue du 74 ^e -Régiment-d'Infanterie 76100 Rouen	Courriel : ddcs@seine-maritime.gouv.fr Tél : 02.76.27.71.01